

### GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS

#### **MESSAGE TRÈS IMPORTANT**

Madame, Monsieur,

Je vous invite à lire les informations ci-dessous qui vous précisent les changements profonds à venir dans la gestion quotidienne de vos déchets ménagers.

La commune n'a ni les compétences ni le pouvoir dans la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Ils sont gérés par le SMICTOM Sud-Est 35 (Syndicat Mixte Intercommunal du Traitement des Ordures Ménagères) qui intervient sur 67 communes. Par nécessité et par obligation, le SMICTOM doit équilibrer ses dépenses avec ses recettes.

Comme vous avez pu le constater, vous n'avez pas eu de réduction importante de votre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) fin 2022 alors que le ramassage est moins fréquent (un passage tous les quinze jours contre un passage par semaine auparavant). Ceci est dû aux contraintes normatives que le SMICTOM doit respecter qui augmentent de façon importante ses coûts ainsi qu'à la hausse de l'énergie et à l'inflation. Cela va se traduire par une hausse probable de plus de 20 % de votre TEOMi à la fin 2023. En effet, d'après le SMICTOM, la hausse devrait être comprise entre 11 € et 36 € pour 4 foyers sur 5.

Afin de freiner cette hausse dans les années qui viennent, nous devons changer la façon dont nous gérons nos déchets. Outre la qualité du tri que tout à chacun doit faire, nous pouvons limiter la hausse en passant à la collecte de tous les déchets en Bornes d'Apport Volontaire (BAV), ceci à 6 endroits différents, dans le bourg. Sur chaque emplacement, vous trouverez à votre disposition une ou deux bornes pour les emballages recyclables et une borne pour les ordures ménagères et, dans 2 endroits sur 6, une borne pour le papier et une borne pour le verre, comme actuellement.

Ces 6 endroits, aménagés pour la fin 2023, sont visibles sur notre site internet.

Le Conseil Municipal a validé cette option en accord avec le SMICTOM.

Le coût du ramassage sera plus faible et vous n'aurez plus de poubelle individuelle ni de sac jaune à votre porte.

Ainsi, nous participerons tous à une meilleure maîtrise des coûts de traitement de nos déchets.

Nous allons organiser, à l'automne, une réunion publique durant laquelle nous vous apporterons avec un représentant du SMICTOM, toutes les modalités d'usage de ces BAV.

Nous mettrons en place pour les personnes âgées ou handicapées un service d'aide pour porter leurs déchets aux BAV.

Les personnes résidant à l'extérieur du bourg ne sont pas concernées par ce changement ; ils conservent les sacs jaunes et un ramassage par quinzaine.

Le Conseil Municipal compte sur vous tous pour accepter ces changements qui permettront une meilleure gestion financière de vos déchets et diminueront les émissions de gaz à effet de serre.

Bien cordialement à toutes et tous,

Le Maire,  
Frédéric MARTIN

### **CIVISME (RAPPEL)**

- Les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse, taille haie...) susceptibles de troubler la tranquillité du voisinage sont interdits tous les jours, de 20h00 à 08h00 du matin, ainsi que les dimanches et jours fériés.
- Nous vous rappelons aussi que les poubelles et les sacs jaunes doivent être mis le mercredi soir ou jeudi matin des semaines paires
- Pour la sécurité des enfants, merci aux automobilistes de réduire absolument leur vitesse et faire preuve de vigilance.
- Les rues des lotissements sont des terrains de jeux pour enfants qui représentent beaucoup de dangers. Les parents sont appelés à prendre des mesures auprès de leurs enfants, pour le port d'un casque lorsqu'ils sont en vélo, skate ou patins à roulettes.

# COMPTE ADMINISTRATIF 2022

## exécution du budget communal

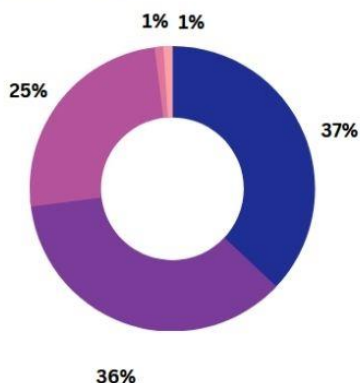
### FONCTIONNEMENT

TOTAL DÉPENSES DE L' EXERCICE 2022 : 592 120.15 €

(opérations réelles et d'ordre)

(- 4.04 % par rapport au CA 2021)

- Autres charges de gestion courante : participation aux frais de fonctionnement de l'école, centre de loisirs, associations, indemnités des élus, atténuation de produits, etc (37%)
- Charges de personnel : salaires et charges sociales (36%)
- Charges à caractère général : achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances, électricité, voirie, etc (25%)
- Charges financières et charges exceptionnelles : intérêts de la dette et remboursement d'acomptes de location de salles (1%)
- Dépenses d'ordre : dotations aux amortissements, valeur comptable d'immobilisations cédées (1%)

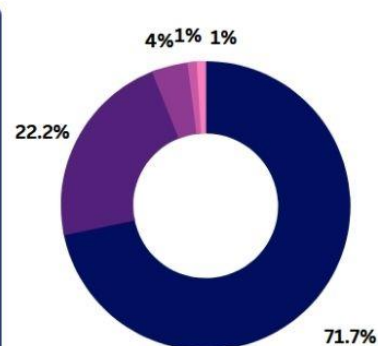


TOTAL RECETTES DE L' EXERCICE 2022 : 757 348.38 €

(opérations réelles et d'ordre)

(+ 4.61 % par rapport au CA 2021)

- Impôts et taxes : fiscalité directe locale, dotations de Vitré Communauté (71.7%)
- Dotations, subventions et participations : Etat, Département, etc (22.2%)
- Autres produits de gestion courante : revenus des immeubles, autres produits divers de gestion courante (4%)
- Produits des services et du domaine : concessions cimetière, redevances d'occupation du domaine public, etc (1%)
- Autres produits : atténuation de charges, produits exceptionnels, produits financiers, recettes d'ordre (1%)

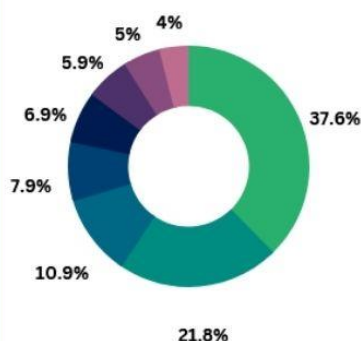


### INVESTISSEMENT

TOTAL DÉPENSES DE L' EXERCICE 2022 : 441 859.07 €

(opérations réelles et d'ordre)

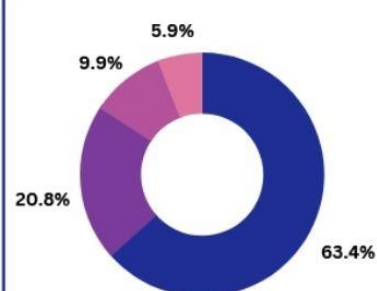
- Remboursement du capital de la dette y compris remboursement d'un prêt-relais de 150 000 € (37.6%)
- Acquisitions foncières : achat de la parcelle bâtie ZR 86 située à la zone artisanale (21.8%)
- Frais d'études, honoraires de maîtrise d'œuvre et frais d'insertion - projets de lotissement, de la halle et de l'atelier technique de la zone artisanale (10.9%)
- Dépenses d'ordre : écritures d'ordre, valeur comptable d'immobilisations cédées (7.9%)
- Travaux d'extension de l'éclairage public de la salle multifonctions (6.9%)
- Subventions d'équipement versées : dotations aux amortissements, remboursement de la dette à Vitré Communauté (5.9%)
- Acquisitions de matériel, logiciel, mobilier (5%)
- Soldes des marchés de travaux de la remise et des aménagements des abords de la Vilaine (4%)



TOTAL RECETTES DE L' EXERCICE 2022 : 708 074.83 €

(opérations réelles et d'ordre)

- Emprunts : obtention nouveau prêt-relais de 150 000 € et emprunt de 300 000 € (63.4%)
- Dotations, fonds divers et réserves : FCTVA, taxe d'aménagement, excédents de fonctionnement capitalisés (20.8%)
- Soldes de subventions du Département 35 et de Vitré Communauté relatifs aux travaux de la remise et aux travaux d'aménagement des abords de la Vilaine (9.9%)
- Recettes d'ordre : dotations aux amortissements, écritures d'ordre (5.9%)



**RÉSULTAT D'EXERCICE 2022 (RECETTES - DÉPENSES AVANT REPORT DU RÉSULTAT D'EXERCICE N-1) :**

- section de fonctionnement : 165 228.23 €
- section d'investissement : 266 215.76 €
- AU GLOBAL : 431 443.99 €

**+ REPORTS DE L'EXERCICE N-1 (2021) :**

- section de fonctionnement : + 53 461.60 € (excédent)
- section d'investissement : + 159 077.34 € (excédent)
- AU GLOBAL : 212 538.94 €

**= RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 (RECETTES - DÉPENSES APRÈS REPORT DU RÉSULTAT D'EXERCICE N-1) :**

- section de fonctionnement : 218 689.83 €
- section d'investissement : 425 293.10 €
- AU GLOBAL : 643 982.93 €

**+ RESTES A RÉALISER (RAR) 2022 REPORTÉS AU BUDGET N+1 (2023) :**

- section investissement uniquement :
  - dépenses : - 686 598.68 € (engagés avant le 31/12/2022)
  - recettes : + 131 540 € (notifiées avant le 31/12/2022)
  - AU GLOBAL : - 555 058.68 €

**= RÉSULTAT CUMULÉ 2022 (RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022 + RAR 2022)**

- section de fonctionnement : + 218 689.83 € (pas de RAR en fonctionnement)
- section d'investissement : - 129 765.58 €
- AU GLOBAL : 88 924.25 €

# BUDGET PRIMITIF 2023

## prévision du budget communal

**TOTAL PRÉVISIONNEL 2023 : 1 988 926.38 €**

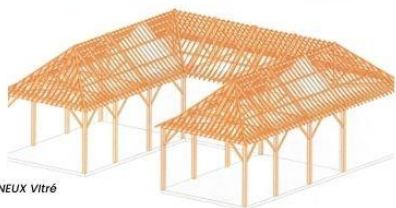
(Voté par délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2023)

dont 813 310,00 € au titre de la section de fonctionnement

dont 1 175 616,38 € pour la section d'investissement

### PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS & TRAVAUX PRÉVUS EN 2023

#### 1) CONSTRUCTION DE LA HALLE MULTI-USAGES



crédit photo : SARL TOURNEUX Vitré

**COÛT TOTAL ESTIMATIF GLOBAL DE L'OPÉRATION : 619 000 € TTC**

Taux de subventionnement prévisionnel de l'opération : 54 %

- Département 35 (fonds FST) : 19 %
- Vitré Communauté : 11 %
- Europe (programme LEADER) : 24 %

Autofinancement commune : 46 %

#### 2) RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ATELIER TECHNIQUE COMMUNAL A LA ZONE ARTISANALE



crédit photo : ECOBIM CONSTRUCTION

**COÛT TOTAL ESTIMATIF GLOBAL DE L'OPÉRATION : ENV. 242 000 € TTC**

L'opération globale comprend les dépenses de travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, les frais d'études, les frais d'acquisition foncière et frais d'actes notariés

Taux de subventionnement prévisionnel de l'opération : 39%

- Département 35 (fonds de soutien aux projets locaux) : 12%
- Vitré Communauté : 14,5 %
- État (DETR) : 12,5 %

Autofinancement commune : 61 %

#### 3) IMPLANTATION DE BORNES D'APPORT VOLONTAIRE EN CENTRE-BOURG



**COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX : ENV. 33 000 € TTC**

Les bornes d'apport volontaire seront implantées sur 6 sites. Les travaux préparatoires de terrassement avant installation des B.A.V. sont à la charge de la commune.

Taux de subventionnement prévisionnel des travaux :

- Vitré Communauté : 50%

#### 4) TRAVAUX DE VOIRIE & D'ENTRETIEN DE VOIRIE



Comme chaque année, des travaux de voirie et d'entretien de voirie seront engagés. Une enveloppe d'environ 60 000 € est prévue au budget 2023, pour la réalisation du "Point à Temps", la réfection du chemin au lieu-dit "Le Fay", le fauchage et débroussaillage de la voirie communale, le curage des fossés, etc.

#### 5) FINALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES TERRASSES DE LA SALLE MULTIFONCTIONS



**COÛT ESTIMATIF DES TRAVAUX ENGAGÉS EN 2023 : 36 000 € TTC**

Taux de subventionnement prévisionnel :

- Vitré Communauté : 50%

Une petite partie des toitures terrasses du bâtiment a déjà fait l'objet de travaux de rénovation en 2021 (montant : 3 600 € TTC).

#### 6) FRAIS D'ETUDES



Des enveloppes de dépenses sont prévues au budget 2023 pour :

- entamer la réflexion avec un bureau d'études sur la rénovation de l'ancienne église
- sélectionner un bureau d'études chargé de la réalisation des travaux du lotissement communal du "Chêne" (56 lots)

#### FLEURISSEMENT DU BOURG

Le Conseil Municipal a décidé lors sa séance du 30 mars 2023, de limiter le fleurissement de la commune, en raison des contraintes à venir sur l'usage de l'eau potable. Seul le cœur du bourg bénéficiera d'un fleurissement.

## **ESPÉRANCE**

Nous sommes très heureux de vous annoncer que le vide grenier printanier sera de retour dans les rues de Pocé-les-Bois le DIMANCHE 14 MAI 2023.

Nous vous rappelons que cet évènement est gratuit et réservé aux particuliers.

Restauration et buvette seront proposées tout au long de la journée.

Nous vous attendons nombreux !

Notez qu'il sera difficile de circuler et de stationner dans la commune lors du vide grenier. En effet, les rues du centre-bourg seront bloquées à la circulation de 8h à 19h. Des parkings seront prévus aux entrées de la commune.

Merci aux Pocéens pour votre compréhension.

Un grand merci à tous les bénévoles qui vont nous aider pour cet évènement incontournable !

N'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles de l'Espérance.

Contactez-nous : [esperance.pocellesbois@gmail.com](mailto:esperance.pocellesbois@gmail.com) / 07 83 85 46 16

Le bureau

## **ELI (Espaces Loisirs Itinérants)**

La semaine d'animations d'Avril s'est passée dans la bonne humeur, malgré le manque de participants.

Une nouvelle semaine est programmée du 10 au 14 juillet 2023, dans notre commune.

Elle proposera pour les jeunes de 10 à 15 ans :

- Des activités sportives originales et traditionnelles (Voir bulletin municipal de Janvier)
- Des activités Culturelles et Artistiques

Renseignements et Inscriptions à la Mairie.

## **OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**

Avant de partir, vous pouvez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Des imprimés sont disponibles en mairie ou sur le site de la gendarmerie nationale et doivent être, une fois remplis, apportés à la Gendarmerie de Vitré.

## **AGENDA**

- 8 Mai 2023 : Commémoration
- 13 Mai 2023 : Tournoi de basket organisé par le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
- 14 Mai 2023 : Vide grenier organisé par L'ESPÉRANCE
- 10 Juin 2023 : Festival KOADBEER organisé par POCEVENT